

# 1 POSTE SUPPRIMÉ POUR 2 ÉLÈVES EN MOINS, C'EST LA RÈGLE DE TROIS MINISTÉRIELLE POUR LA RENTRÉE 2023 DANS LES COLLÈGES ET LES LYCÉES !

« Une rentrée qui ne sera pas optimale » et qui « ne sera pas spectaculairement différente de 2022 », telle est la communication du ministre Ndiaye. Il assume de sacrifier l'École avec des coupes budgétaires franches imposées à grand coup de 49 ter. Il ne peut en aucun cas les justifier au regard de la baisse imperceptible de la démographie.

## 840 élèves en moins et le ministre Ndiaye supprime 481 emplois d'enseignants dans le second degré

Les académies de Bordeaux et de Grenoble gagnent des élèves à la rentrée mais pourtant perdent des postes (respectivement 10 et 9 postes en moins). Pour plusieurs autres, les suppressions de postes sont considérables :

Académie	Évolution du nombre de postes
Paris	- 182
Lille	- 160
Guadeloupe	- 106
Normandie	- 105
Dijon	- 99
Besançon	- 69

Le ministre Ndiaye aggrave la politique d'économies budgétaires dans l'Éducation nationale :

	Évolution 2017-2023
Nombre d'élèves en collèges et lycées GT publics	+ 166 000
Nombre d'enseignants dans le second degré	- 11 780

## Abroger la réforme de la mastérisation, recruter les listes complémentaires, titulariser les contractuels, augmenter immédiatement la valeur du point d'indice !

Pour le SNFOLC, le ministre doit annuler les suppressions de postes, recruter dès cette année la totalité des candidats aux concours sur les listes complémentaires et abonder celles-ci. Il doit titulariser tous les professeurs contractuels qui le souhaitent et mettre en œuvre immédiatement des concours exceptionnels ouverts à tous les détenteurs d'un diplôme à bac + 3. Parce qu'elle précarise à l'extrême les enseignants stagiaires, l'obligation de détenir un diplôme

bac + 5 au lieu d'un bac + 3 explique l'assèchement du vivier de candidats aux concours. La FNEC FP-FO (qui a voté contre au CTM) et le SNFOLC demandent le retrait des décrets sur la masterisation. Plus que jamais, pour faire face à l'inflation galopante et rétablir l'attractivité de l'enseignement public victime des contre-réformes successives, la FNEC FP-FO et le SNFOLC exigent l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à minima à hauteur de l'inflation et l'ouverture de discussions pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat depuis 20 ans.

### Contraint à un premier recul, le gouvernement repousse l'annonce de sa réforme des retraites au 10 janvier.

Obtenir l'abandon pur et simple du report de l'âge de départ et de l'allongement de la durée de cotisation serait un point d'appui formidable pour contraindre le ministre Ndiaye à créer les postes nécessaires dans les collèges et les lycées. Avec l'ensemble des confédérations syndicales dont FO, la CGT, la CFDT, la FSU, l'UNSA et Solidaires, le SNFOLC appelle à « construire ensemble les mobilisations [...] en janvier si le gouvernement demeurerait arc-bouté sur son projet » car « Ce décalage de calendrier ne changera pas l'opposition de toutes les organisations syndicales à tout recul de l'âge légal de départ en retraite. Conformément au communiqué intersyndical du 5 décembre, les organisations syndicales et de jeunesse confirment qu'elles se réuniront dans la foulée de l'annonce de la réforme pour construire une réponse commune de mobilisation interprofessionnelle, dès le mois de janvier, si le gouvernement maintient son projet. »

**LE SNFOLC Y EST PRÊT !  
 RÉUNISSONS-NOUS DÈS LA RENTRÉE !**

